



Avis public d'élection

Municipalité : Notre-Dame-des-Sept-Douleurs

Date du scrutin : 2 novembre 2025

Par cet avis public, Gérald Dionne, président d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs :

POSTES OUVERTS AUX CANDIDATURES

Les postes suivants sont ouverts aux candidatures :

- Poste de mairesse ou maire
- Poste de conseillère ou conseiller # 1
- Poste de conseillère ou conseiller # 2
- Poste de conseillère ou conseiller # 3
- Poste de conseillère ou conseiller # 4

POUR DÉPOSER UNE CANDIDATURE

La période de dépôt des candidatures s'échelonne du 19 septembre au 3 octobre 2025. Toute déclaration de candidature doit être produite au bureau du président d'élection (bureau municipal), aux jours et heures suivantes :

- Dimanche le 21 septembre 2025, de 10 h à 14 h
- Lundi le 22 septembre 2025, de 9 h à 16 h
- Mardi le 23 septembre 2025, de 9 h à 16 h
- Dimanche le 28 septembre 2025, de 10 h à 14 h
- Lundi le 29 septembre 2025, de 9 h à 16 h
- Mardi le 30 septembre 2025, de 9 h à 16 h
- Vendredi le 3 octobre 2025, de 9 h à 16 h 30

ÉLECTION DES CANDIDATS PAR ACCLAMATION ET DATES DU SCRUTIN

Si une seule personne dépose sa candidature à un même poste, les personnes ayant déposé leurs candidatures seront toutes et tous élue.s par acclamation. Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote le jour du vote par anticipation, le jour du scrutin, ou en votant par correspondance :

- **Jour de vote par anticipation :** dimanche le 26 octobre 2025, de 12 h à 20 h, au Centre communautaire
- **Jour du scrutin :** dimanche le 2 novembre 2025 de 10 h à 20 h, au Centre communautaire
- **Vote par correspondance :** pour voter par correspondance, votre domicile ne doit pas être sur le territoire de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs et vous devez soumettre une demande au président d'élection au plus tard le 17 octobre 2025. Les bulletins de vote par correspondance vous seront expédiés à partir du 13 octobre 2025. Les bulletins de vote devront être reçus par la présidente d'élection au plus tard le vendredi 31 octobre 2025 à 16 h 30.
- **Vote à domicile :** si vous êtes incapable de vous déplacer pour des raisons de santé et êtes inscrit sur la liste électorale à titre de personne domiciliée, vous pouvez demander jusqu'au 17 octobre 2025 à votre président d'élection de voter à votre chambre située dans un établissement de santé reconnu ou à votre domicile. Il en va de même pour votre proche aidant.

PERSONNEL ÉLECTORAL

- La personne suivante a été nommée secrétaire d'élection : Denis Cusson
- Vous pouvez joindre le président d'élection aux coordonnées ci-dessous.

Donné à Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, le 22 septembre 2025.



Gérald Dionne, président d'élection

Municipalité Notre-Dame-des-Sept-Douleurs

6201 Chemin de l'Île, Notre-Dame-des-Sept-Douleurs (Québec), G0L 1K0

418-898-3451 | 418-551-8423 cell.

dg-mun_ndsd@ileverte.qc.ca